

DEMANDE D'AIDE POUR LES JEUNES POURSUIVANT DES ETUDES SUPERIEURES OU PROFESSIONNELLES (CAP, BEP, PB, Bac Pro) AGES DE 16 à 20 ans

Le quotient familial doit être obligatoirement $\leq 850\text{€}$ (Pour le connaître, l'allocataire peut consulter son compte sur le Caf.fr)

Le jeune ou sa famille (si le jeune est rattaché à sa famille) doit percevoir une prestation (mensuelle ou annuelle) de la Caf de l'Ain.

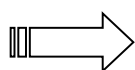
Le jeune ou sa famille (si le jeune est rattaché à sa famille) s'il est issu d'une famille monoparentale avec un seul enfant uniquement. Dans ce cas, la limite du QF est portée à 1100 €.

N° Allocataire	
Quotient familial	
Nom et Prénom	
Nom et prénom du jeune concerné par l'aide si rattaché au compte allocataire de son/ses parents.	
Date de naissance du jeune concerné par l'aide si rattaché au compte allocataire de son/ses parents.	

Cet imprimé est à retourner à la Caf, **accompagné d'un certificat de scolarité.**

Ce formulaire doit être retourné à la CAF de l'Ain avant le 30 novembre 2025.

L'aide est versée dans la limite des fonds disponibles.



Je certifie exacts les renseignements fournis.

Date

Signature de l'allocataire :

